



MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

**ARRETE MINISTERIEL N°...00613.../CAB.MIN/MINES/01/2025
DU .08.09.2025 PORTANT OCTROI DU PERMIS D'EXPLOITATION
N°14590 A LA SOCIETE BUTA SARL**

LE MINISTRE,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 93, 202 point 36 littera f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018 portant Code Minier, spécialement en ses articles 10, 43 et 69 à 72 ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2024 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er} B, point 35 ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 25/247 du 07 Août 2025 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n°18/024 du 08 juin 2018, spécialement en ses articles 145 à 150 et 152 à 154

Considérant la demande n° 8426 de Permis d'Exploitation n° 14590 introduite par la société BUTA SARL en date du 20 février 2023 et les pièces requises y jointes ;

Sur avis favorables du Cadastre Minier, de la Direction des Mines et de la Direction chargée de la Protection de l'Environnement Minier ;



A R R E T E

Article 1er :

Il est octroyé à la société **BUTA SARL**, ayant son siège sis immeuble Vodacom App, n° 05, Boulevard du 30 juin, Kinshasa/Gombe le Permis d'Exploitation n° 14590.

Article 2 :

Issu du Permis de Recherches portant le même numéro, le Permis d'Exploitation n° 14590 est établi sur un périmètre composé de 4 carrés entiers situés dans le Territoire de **Manono, Pweto**, Province du **Tanganyika, Haut-Katanga**.

Les coordonnées géographiques des sommets dudit périmètre, suivant le datum WGS84, sont :

Sommets	Longitude			Latitude		
	Deg	Min	Sec	Deg	Min	Sec
1	28	05	30,00	- 08	21	0,00
2	28	05	30,00	- 08	20	0,00
3	28	06	30,00	- 08	20	0,00
4	28	06	30,00	- 08	21	0,00

Carte de Retombes : S9/28

Article 3 :

Le Permis d'Exploitation n° 14590 confère à la Société **BUTA SARL** le droit exclusif de procéder aux travaux de prospection, de Recherches et d'Exploitation des substances suivantes : **Le Cuivre**.

Ce droit exclusif s'étend également à la construction des installations et infrastructures nécessaires à l'exploitation des mines, à l'utilisation des ressources d'eau et du bois se trouvant à l'intérieur du périmètre pour les besoins de l'Exploitation des mines, à la commercialisation des produits marchands conformément à la législation en la matière ainsi qu'à la réalisation des opérations de concentration, de traitement métallurgique ou technique et de transformation des produits extraits du gisement.

Article 4 :

Sur présentation du fécépissé du paiement des droits superficiaires prorata temporis et de preuve de cession effective de 10% des parts ou actions du capital social à l'Etat Congolais, le Cadastre Minier délivre le Certificat d'Exploitation.

A défaut de paiement des droits superficiaires prorata temporis et de preuve de cession effective de 10% des parts ou actions du capital social à l'Etat Congolais, dans les trente jours ouvrables à compter de la notification du présent Arrêté par le Cadastre Minier, le Permis d'Exploitation n°14590 devient d'office caduc, conformément aux prescrits de l'article 159 du Règlement Minier.

Article 9 :

Le Secrétaire Général aux Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 08 SEPT 2025

Louis KABAMBA WATUM

AMPLIATIONS :

• Cabinet du Président de la République	: 1
• Cabinet du Ministre des Mines	: 2
• Secrétariat Général des Mines	: 1
• Cadastre Minier	: 1
• CTCPM	: 1
• SAMAPF	: 1
• Direction des Mines	: 1
• Direction de Géologie	: 1
• l'Inspection Générale des Mines	: 1
• Direction chargée de la Protec. de l'Environ.	: 1
• Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort	: 1
• BUTA SARL	: 1